

Acte n°2023-03

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 17 avril 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par la Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (39 membres présents et représentés).

Est informé de :

OBJET : Point d'actualité relatif au projet PLURIEL 2024

Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2, a présenté en séance, un point d'actualité relatif au projet *PLURIEL 2024*, en évoquant notamment la rencontre qui a eu lieu avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Tout d'abord, les enjeux académiques du projet *PLURIEL 2024* sont rappelés, essentiellement le soutiens aux missions de service public, le renforcement de la transdisciplinarité, de l'attractivité des établissements et du site, à travers la création d'un Etablissement Public Expérimental (EPE). La Présidente rappelle en effet que les enjeux fondamentaux dudit projet portent sur le renforcement de la formation, de la recherche, et de l'innovation, en associant des forces académiques et en s'appuyant sur la complémentarité des établissements participant à ce projet d'envergure.

Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu entre les établissements impliqués (les universités Lyon 1 et Lyon 2) et la Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à l'initiative de cette dernière, afin de mieux comprendre et d'accompagner le projet. Madame la Ministre a ainsi souligné à cette occasion, l'intérêt de ce projet ambitieux du point de vue académique, notamment en vertu de la complémentarité qui existe entre ces deux établissements, et s'est par ailleurs engagée à accompagner celui-ci, du point de vue financier, sans que le montant de ce soutien ne soit précisé pour l'instant.

Ces échanges ont permis de souligner l'intérêt d'un établissement structuré d'une part autour de grands domaines, avec des pôles de formation et de recherche dotés d'une forte autonomie, et d'autre part d'instituts transdisciplinaires, tout en ayant une stratégie d'ensemble à l'échelle de l'EPE. De plus, il a été rappelé l'intérêt de pouvoir adapter les instances afin de mieux associer un certain nombre de partenaires aux décisions de cet établissement.

Madame la Ministre a invité à bien dissocier les logiques d'association et de coopération, qui se jouent notamment à l'échelle de la COMUE, et les logiques de structuration qu'impliquent la création d'un EPE. Il en ressort, selon la Présidente, que l'hypothèse d'une association renforcée entre l'Université Lumière Lyon 2 d'une part et un EPE constitué de l'UCBL et l'école CPE d'autre part, n'est pas un scénario cohérent. Cette hypothèse avancée par l'UCBL a en tout état de cause été repoussée lors des échanges qui ont eu lieu dans les instances de l'Université Lumière Lyon 2.

Madame la Ministre a également souligné le lien entre le projet d'EPE et le projet *Shape-Med*, visant à développer une recherche transdisciplinaire dans le domaine de la santé.

En ce qui concerne les points de désaccord ralentissant la concrétisation du projet, les échanges ont permis de mettre en avant la nécessité pour chaque établissement de pouvoir fixer des « lignes rouges » (de fixer explicitement ce qui n'est pas envisageable pour les communautés, tant en termes d'instances

qu'en termes d'organisation interne). Sur cette base devra être élaboré un compromis entre les deux établissements, afin de créer l'EPE. Le sujet de la « démocratie universitaire » a également été abordé : s'il est entendu que le terme est très polysémique, il a été rappelé que les instances de l'Université Lumière Lyon 2 avaient énoncé des attentes claires en la matière.

Enfin, la Ministre a formulé deux suggestions :

- La première consiste à « détendre » le calendrier initial. En effet, la présidence de l'Université Lumière Lyon 2 avait prévu que si le document d'orientation stratégique (DOS) n'était pas voté d'ici la fin de l'année universitaire (Conseil d'administration du mois de juin ou juillet 2023), il serait trop tard pour créer l'établissement public expérimental (EPE) au 1^{er} janvier 2025, tant du point de vue du travail nécessaire dans les services, que du temps nécessaire à la conduite des réflexions au sein des Pôles de Formation et Recherche. Or, Madame la Ministre invite à détendre le calendrier, et a souligné qu'il convenait de prendre le temps de faire de l'EPE un projet des communautés, et non un projet des présidents d'établissement ;
- De plus, elle invite à créer un comité d'orientation stratégique pré-EPE, constituant un groupe de réflexion, permettant d'accompagner les acteurs dans la réflexion sur le DOS, et de trouver des compromis sur les points de désaccord. Il aurait ainsi un rôle d'accompagnement, et n'aurait pas vocation à subsister en l'état par la suite. L'idée consisterait donc à associer des tiers afin d'effectuer un travail de médiation, qui n'a pas abouti jusqu'alors.

Ainsi, les jours qui viennent seront consacrés à la composition de ce comité. Celui-ci pourrait être constitué de représentants d'établissements d'ESR français et étrangers, d'acteurs locaux, de représentants de l'Etat, etc.

Les membres du Conseil Académique seront donc informés de la composition dudit COS, et de l'avancée du projet. En parallèle de cela, le Ministère a proposé de continuer à suivre l'avancée du projet.

Fait à Lyon, le 18 avril 2023,

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER